



AVIS DE COURSE

LA SOLIDAIRE

Grade : 5C

Samedi 12 Octobre 2019

Lieu : Marseille

Autorité organisatrice : **UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE**

34 bd Charles Livon 13007 MARSEILLE

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- . 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- . 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- . 1.3 les règlements fédéraux,
- . 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE [DP]

Il n'y a aucune publicité prévue.



3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- . 3.1 La régata est ouverte aux voiliers jautés OSIRIS en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- . 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur : <https://www.unm1882.fr/lasolidaire>
- . 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription : - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition - ou leur licence Club FFVoile mention «adhésion» ou «pratique» accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS À PAYER : AUCUNS

5. PROGRAMME

09h30 : petit déjeuner à l'UNM

11h00 : sortie en mer

12h00 : départ

16h00 : retour

17h00 : remise des prix, goûter (ou dès que possible)

18h00 : fin



6. CLASSEMENT

- . 9.1 Une course suffira pour valider la compétition.
- . 9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

3. PLACE AU PORT

Les bateaux seront accueillis gratuitement dans la mesure des places disponibles (après réservation au secrétariat de l'UNM de préférence à secretariat@unm1882.fr ou au: 04 91 52 59 71).

4. COMMUNICATION RADIO [DP]

La VHF est obligatoire, il est recommandé de veiller le canal de l'organisation et le canal 16 en double veille lors des parcours de ralliements. Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

5. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires contacter le secrétariat de l'UNM de préférence par mail : secretariat@unm1882.fr
ou à défaut au 04 91 52 59 71